

Audit DREAL PACA

Les représentants des industriels (EI et les fédérations) ont été conviés à un entretien avec les représentants des ministères (MTE, Minefi, Min Agri) dans le cadre d'un audit de la DREAL PACA concernant la mise en œuvre régionale des politiques de risques naturels et technologiques, et en particulier les thèmes « inspection des ICPE » et « PPRT ».

L'occasion d'aborder les relations de l'association et des fédérations avec la DREAL PACA mais aussi de traiter, de manière collective et anonyme, celles des industriels avec l'administration (inspecteurs et/ou fonctionnels). Pour cela, l'association a questionné ses adhérents.

SUJETS PHARES

AIR – DIOXINES ET FURANNES :

L'association accompagne les 5 industriels de Fos sur Mer, dans la mise en œuvre de l'APC Dioxine, qui leur impose leur surveillance environnementale des retombées atmosphériques de PCDD/Furannes. Cette surveillance étant commune à chaque site, une mutualisation des campagnes a donc été décidée et la consultation des bureaux d'études est en cours.

AIR – INSTRUCTION POST LUBRIZOL :

En début d'année, la DREAL PACA a consulté les industriels SEVESO seuils haut – au travers de l'association - sur un projet d'APC sur la mise en œuvre de l'instruction du 12 août 2014, dite « post-Lubrizol 1 ». Dans l'attente d'un retour de l'administration à l'été (temps nécessaire pour s'assurer de la cohérence de ce projet avec les travaux en court au niveau national), la gestion des premiers prélèvements environnementaux pour la surveillance des substances générant des inconvénients fortes sur de grandes distances et toxiques en cas d'événement est finalement introduite nationalement dans l'annexe V de l'arrêté du 26 mai 2014 (modifié le 22 septembre 2021) qui régit les installations SEVESO.

AIR - ATMOSUD :

Procédure ATMOSUD « Valeurs inhabituelles » : Atmosud a souhaité construire et mettre en œuvre une procédure de communication au grand public en cas de mesure de « valeurs inhabituelles » sur les polluants suivi par l'AASQA. Cette procédure fixe des seuils de déclenchement d'une communication au public. Environnement-Industrie a demandé à ce que la fixation de ces seuils, ainsi que les modalités de communication fassent l'objet d'une concertation avec les représentants industriels. Atmosud a donc mis cette procédure en cocon, dans l'attente des conclusions de ce travail concerté.

EAU – SECHERESSE :

Au travers de l'instruction du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse, le ministère demande aux préfets et DREAL de se référer au guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse pour la mise en œuvre opérationnelle du nouveau dispositif d'anticipation, de gestion et d'évaluation des sécheresses (Décret n° 2021-795 du 23 juin 2021).

Ce guide n'est pas favorable aux restrictions forfaitaires demandées aux industriels en période de sécheresse, compte tenu de la diversité des activités et préconise la prise d'APC dédiés en lien avec les capacités de chaque ICPE. A défaut de participer à la rédaction des futurs « plans sécheresse » comme demandé mi 2021 à la DREAL PACA, l'association reste vigilante quant à la parution de ces documents et notamment la bonne prise en compte de ces recommandations nationales visant à harmoniser la gestion des situations de pénurie d'eau sur le territoire français.

EAU – SDAGE :

L'élaboration du SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est dans sa dernière ligne droite avant vote final et mise en application à la fin du 1er trimestre 2022. Notre association qui siège au Comité de Bassin Rhône-Méditerranée dans le collège des usagers économiques, a participé depuis 2 ans aux travaux d'élaboration pour y défendre les intérêts des industriels. Après consultation publique et consultation des diverses parties prenantes, le projet est en phase de finalisation pour intégrer les remarques. Un groupe de travail expert sur la question des objectifs de réduction des substances dangereuses, organisé avec l'Agence de l'Eau à notre demande, a permis la prise en compte de remarques importantes pour la clarté et la cohérence du document final.

RISQUES - REFORME REGLEMENTAIRE POST INCIDENT DE ROUEN 2019 :

Après avoir travaillé sur les champs d'application des nouveaux textes réglementaires de septembre 2020, l'association, en collaboration avec France Chimie Méditerranée, a organisé 3 GT, en cette fin d'année, afin de présenter les exigences pour les Liquides Inflammables (récipients fixes ou mobiles) et pour les entrepôts 1510 (GT du 2 décembre prochain). L'occasion d'échanger avec ses adhérents.

Une réunion DREAL PACA / DREAL Occitanie est également programmée le 9 décembre prochain à l'attention des industriels.

RISQUE INDUSTRIELS- Fiche G/P :

Un travail collaboratif a été engagé depuis le début de l'année entre l'État (DREAL et préfecture), le Cyprès et les représentants des industriels pour retravailler sur la fiche GP et préciser/rappeler ses modalités d'utilisation. Une réunion de présentation, organisée par la DREAL PACA, s'est tenue le 16 novembre 2021. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site de la DREAL PACA ou via les liens suivants : La nouvelle fiche G/P ([version modifiable](#) / [format formulaire](#) / [version imprimable](#)) – [La notice d'utilisation](#) – [Les présentations de la réunion](#)

APPUI TECHNIQUES

Veille réglementaire : ESSO (Fos sur Mer), FIBRE EXCELLENCE (Tarascon), PRIMAGAZ (Lavéra), LYONDELLBASELL (Berre)

Audit réglementaire: PRIMAGAZ (Lavéra), ARKEMA (St Auban), KEMONE (St Auban), ARKEMA (Marseille), SOMAP TECHNOLOGIES (Gréasque)

Télédéclaration GIDAF : GAZEL ENERGY (Gardanne)

Réflexion ... à partager

Avancées scientifiques et réglementation : la poule et l'œuf

La connaissance scientifique est essentielle pour mesurer et caractériser les impacts industriels sur l'environnement et la santé. Sans cette connaissance ni la technologie adaptée en matière de métrologie, point de progrès. Il en va de même pour apporter les solutions, qui pour être mises au point nécessitent une bonne dose de science et d'expérimentation, sans lesquelles les objectifs les plus ambitieux seraient des vœux pieux. C'est aussi selon ce principe que la réglementation peut évoluer. Une bonne illustration est la mise en place de l'IED (Directive Européenne sur les Emissions Industrielles) basée sur la mise en œuvre des MTD (meilleures technologies disponibles).

Parfois les pouvoirs publics souhaitent « aller plus vite », souvent sous la pression de l'opinion publique, et opposent aux industriels des défis aussi bien techniques qu'économiques. Si nous poursuivons tous un même but d'intérêt collectif et d'amélioration continue, il n'est pas moins vrai que la tension créée par les attentes de la société (souvent contradictoires) entre autorités, industriels et citoyens peut être tantôt stimulante tantôt délétère.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est indispensable dans un souci d'efficacité, de réfléchir « ensemble » aux voies de progrès et que nous souhaitons qu'Environnement-Industrie soit associée en amont par la DREAL dans la co-construction de nouvelles exigences et des conditions de mise en œuvre. La richesse des retours d'expérience des industriels, la diversité des expertises disponibles, notre capacité à mettre en commun les connaissances, sont autant d'atouts que nous devons utiliser.

Nous constatons malheureusement que la posture de la DREAL, serait-ce par méfiance ou par souci d'asseoir son autorité, ne va pas dans cette direction. Pourtant, telle la poule et l'œuf, il faut des progrès scientifiques et technologiques pour pouvoir faire évoluer la réglementation ...et vice versa.

Si vous souhaitez réagir ou nous faire part de vos propres réflexions ... [cliquez-ici](#)

2 décembre • GT « Entrepôts 1510 »

6 décembre • Conseil d'Administration d'Environnement-Industrie (*en visioconférence*)

9 décembre • Réunion DREAL PACA et DREAL Occitanie « Réglementation post incendie de Rouen »

13 janvier 2022 • Formation « GEREP : Remplir sa déclaration annuelle des rejets atmosphériques en ligne »

20 janvier 2022 • Formation « Comment réaliser son Plan de Gestion des Solvants ? (PGS) »

27 janvier 2022 • Formation EU-ETS 4 « Niveau d'activité et allocations »

28 janvier 2022 • Formation EU-ETS 4 « Emissions »

En cours de programmation • Réunion DREAL PACA / CANAFB « Application de la réglementation multi fluide »

Liste des derniers « Info RESEAU » 2021 :

N° 22 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Projet de décret collecte des huiles usagées et REP d'huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles

N° 23 - RISQUES INDUSTRIELS > REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN

N° 24 - ACTUALITE EAU > DOSSIER SECHERESSE - REPOSE DU PREFET

N° 24 - REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN > PARUTION DES GUIDES LIQUIDES INFLAMMABLES

N° 25 - NOUVELLES CONSULTATIONS PUBLIQUES > REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN - Modification des arrêtés du 24/09/2020 et Elargissement des mesures Liquides Inflammables à l'Enregistrement et la Déclaration

N° 26 - REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN > PARUTION DU GUIDE ENTREPOTS DE MATIERES COMBUSTIBLES

N° 27 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE > Utilisation des eaux usées traitées

N° 28 - RISQUES INDUSTRIELS > Parution des nouveaux Arrêtés Liquides Inflammables (LI)

N° 29 - ACTUALITE AIR > Manifestations dans le cadre de la journée nationale de la qualité de l'air 2021

N° 30 - NOUVELLES CONSULTATIONS PUBLIQUES > ENERGIE : Bilans simplifié d'émissions des GES et Label bas Carbone

N° 31 - REGLEMENTATION POST INCENDIE DE ROUEN > Guide de lecture des textes "liquides inflammables" - nouvelle version

N° 32 - Réunion DREAL - Modification de la fiche G/P > Save the date

N° 33 - Evaluation de l'état des milieux et des risques Sanitaires > Nouveau guide

N° 34 - Réunion DREAL - Modification de la fiche G/P > Inscription

N°35 - NOUVELLE CONSULTATION PUBLIQUE >Projet de décret relatif à l'évaluation environnementale des projets photovoltaïques

N° 36 - REUNION DREAL PACA et OCCITANIE > Evolutions réglementaires impactant les entrepôts et les stockages de liquides inflammables

